

CERTIFICAT DE COMPETENCE EN LANGUE PORTUGAISE POUR ÉTRANGERS :

CELPE-BRAS

Qu'est-ce que le Certificat de Compétence en Langue Portugaise pour Étrangers ?

Le CELPE-Bras est un certificat de Compétence en langue portugaise pour étrangers mis en place et délivré par le Ministère Brésilien de l'Éducation, par le biais de l'INEP (Institut National d'Études et de Recherches Pédagogiques), avec l'appui du Ministère des Affaires Étrangères.

Le CELPE-Bras est le seul certificat de compétence en langue portugaise pour Étrangers reconnu officiellement par le gouvernement brésilien. A l'étranger, il est reconnu dans des instituts d'enseignement en tant que diplôme de compétence en langue portugaise. Au niveau international, il est reconnu par les entreprises et les organismes de formation en tant que validation de compétence en langue portugaise.

Au Brésil, il est exigé pour l'admission des Étrangers dans les cursus de Licence et de Master (Graduação et Pós-Graduação), pour les demandes d'équivalences de diplômes et pour l'exercice d'une activité professionnelle.

Quelles sont les Universités Françaises accréditées pour être centres d'examen du CELPE-Bras ?

Sept universités françaises ont été accréditées en tant que centres d'examen du CELPE-Bras, le Certificat de Compétence en Langue Portugaise pour Étrangers.

Les examens du CELPE-Bras se déroulent chaque année en Octobre et en Avril. Les inscriptions ont lieu respectivement en août-septembre et en février-mars.

L'université Paul-Valéry-Montpellier 3 ainsi que les universités de la Sorbonne Nouvelle-Paris 3, l'Université Paris 10, l'Université Blaise-Pascal-Clermont-Ferrand 2, l'Université de Poitiers, l'Université de Nantes et l'Université de Bordeaux 3 ont été accréditées pour faire passer cet examen. La France devient ainsi le pays comportant le plus grand nombre de centres d'examens après le Brésil.

L'accréditation des universités françaises s'est déroulée début avril 2008, durant la visite en France du Secrétaire à l'Éducation Supérieure Brésilienne, Ronaldo Mota. Selon M. Mota, cette démarche vise à montrer l'intérêt du Brésil au développement de ses liens universitaires avec la France.

A qui s'adresse-t-il ?

Il s'adresse aux étrangers âgés de 16 ans au moins, ayant suivi un enseignement secondaire, qui veulent attester, à des fins universitaires, professionnelles ou autres, de leur compétence en portugais.

Peuvent également se porter candidats les personnes qui, ayant déjà obtenu leur certification, souhaitent obtenir un niveau plus élevé de reconnaissance de leur compétence en langue portugaise.

Qu'est-ce qu'un examen de certification de compétence ?

Un examen de certification de compétence a pour objectif d'évaluer, par des contenus clairement prédéfinis, les besoins de communication courante dans la langue cible. Concernant le CELPE-Bras, ces besoins incluent les compétences nécessaires à la réalisation d'études, de recherches ou aux nécessités d'une activité professionnelle, au Brésil ou à l'étranger, quand l'usage de la langue portugaise s'avère nécessaire.

Le CELPE-Bras entend valider les compétences de communication orale et écrite en portugais du Brésil dans un certain nombre de situations quotidiennes. Par le biais d'un seul et même examen sont validés 4 niveaux de compétence : Intermédiaire, Intermédiaire Supérieur, Avancé, Avancé Supérieur.

L'examen est élaboré par une commission technique composée de professeurs d'universités brésiliennes travaillant dans le domaine du Portugais Langue Étrangère.

Cette commission, en accord avec le Ministère de l'Éducation et de la Culture, est responsable du suivi et de l'inspection des centres d'examen, de la formation des équipes évaluatrices, de la coordination et de la supervision de la correction des épreuves.

Le candidat peut s'inscrire dans toute institution accréditée au Brésil ou à l'étranger. Il est toutefois nécessaire de faire une préinscription en ligne sur le site : www.inep.gov.br en portugais.

Quelle est la nature de l'examen ?

L'examen atteste de compétences en communication. Il n'est pas exigé de connaissances spécifiques de grammaire ou de vocabulaire, mais une capacité à utiliser la langue dans des contextes de communication.

Les compétences du candidat sont jugées sur son aptitude à réaliser des tâches inspirées de situations quotidiennes. Bien qu'il n'y ait pas de questions de grammaire ou de vocabulaire, ces éléments sont pris en compte dans l'évaluation du candidat.

Quatre compétences sont évaluées : La compréhension écrite et orale et l'expression écrite et orale. Ces compétences sont évaluées dans le cadre de situations réelles de communication. Cette évaluation est réalisée au moyen de la réalisation de tâches. Celles-ci permettent d'attester d'une pratique de la langue dans un contexte social, faisant intervenir un ou plusieurs interlocuteurs. Il peut s'agir d'écrire une lettre, un courriel, un article pour un journal ou une revue...

Quelle est sa structure ?

Il comprend deux modules :

Module 1 : Partie Collective (compréhension orale et écrite) : 2 tâches intégrant compréhension orale et production écrite, et 2 tâches intégrant lecture et production écrite.

Module 2 : Partie Individuelle (Compréhension orale et écrite et production orale) : Interaction basée sur des activités et des intérêts mentionnés par le candidat sur son formulaire d'inscription, puis conversation sur des sujets d'intérêt général, ayant pour base un document déclencheur de parole. Le Module 2 est enregistré.

Niveaux de compétence attestés :

Certificat Intermédiaire : Accordé au candidat attestant d'une maîtrise partielle de la langue portugaise, montrant des capacités à comprendre et produire des textes oraux et écrits sur des sujets limités, dans des contextes connus et des situations quotidiennes.

Certificat Intermédiaire supérieur : Accordé au candidat ayant les mêmes compétences que pour le certificat intermédiaire, mais dont les interférences avec la langue maternelle ou une autre langue, tant à l'oral qu'à l'écrit, sont moins fréquentes qu'au premier niveau.

Certificat Avancé : Accordé au candidat ayant une bonne maîtrise de la langue portugaise, démontrant des capacités à comprendre et à produire des textes oraux et écrits, de façon courante, sur des sujets variés, dans des contextes connus et inconnus.

Certificat Avancé Supérieur : Accordé au candidat possédant le niveau du Certificat Avancé, mais dont les interférences avec la langue maternelle ou une autre langue, tant à l'oral qu'à l'écrit, sont moins fréquentes qu'au niveau inférieur.

Quel est le processus de correction ?

La partie individuelle est évaluée durant l'interaction en face-à-face. Deux examinateurs sont requis pour faire passer l'épreuve. L'un interagit avec le candidat, l'autre analyse la production orale en utilisant une grille dont les critères ont été préalablement déterminés.

Les interactions sont enregistrées pour un éventuel contrôle de la correction par la commission technique au Ministère de l'Éducation.

La partie collective est corrigée en ligne. Cette correction est coordonnée par la Commission Technique. L'anonymat des candidats est respecté.

Les résultats sont publiés dans le journal officiel (DOU : Diário Oficial da União) et diffusés sur le portail de l'INEP.

Les certificats sont à retirer dans l'institution où a été passé l'examen.

Quels sont les dates et lieu de passage du CELPE-BRAS à l'UPV ?

Le CELPE-BRAS se déroule généralement chaque année en octobre et en avril. Les candidats doivent effectuer une préinscription en ligne sur le site : www.inep.gov.br. Pour plus d'informations les candidats sont invités à consulter la page d'accueil du site des Relations Internationales : <http://www.univ-montp3.fr/ri> début septembre et début février.